

Preuve devant un tribunal judiciaire

Par Fredou

Bonjour,

Est ce qu'une photo montrant un chemin clôturé est une preuve devant un tribunal judiciaire (je prends la photo avec visible le journal du jour montrant la date à laquelle à été prise la photo).

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si c'est important pour vous, mieux vaut un constat d'huissier.

Une photo peut toujours être falsifiée....